



Ouverture garage sur chemin en droit de passage

Par **Cedric777**, le **04/08/2013** à **16:52**

Bonjour ,
Mon voisin a un garage qui longe mon chemin privée sur lequel il a un droit de passage (Par ailleurs ce chemin ne lui est en aucune utilité pour se rendre chez lui) .Peut-il faire une ouverture dans le mur de son garage pour créer l'entrée principale de celui-ci sur mon chemin ?
Quelles sont les démarches à entreprendre dans ce cas-là , merci .

Par **amajuris**, le **05/08/2013** à **14:15**

bjr,
votre voisin ne peut pas faire d'ouverture sur votre terrain sans votre autorisation.
il doit utiliser le tracé prévu dans la servitude.
cdt

Par **Cedric777**, le **05/08/2013** à **17:30**

Merci pour votre réponse , quelle sont les démarches à suivre ?

Par **amajuris**, le **05/08/2013** à **18:30**

vous lui faites une LRAR en indiquant votre refus d'ouverture d'une porte de garage sur votre terrain.

Par **Cedric777**, le **05/08/2013 à 20:34**

Oui tres bien , mais je suppose que cela ne va pas suffire ...faut il faire intervenir le Maire ?
Un avocat etc

Par **amajuris**, le **05/08/2013 à 22:08**

le maire n'est pas concerné.
si vous avez une protection juridique utilisez la ou voyez un avocat.
mais pourquoi cela ne suffirait-il pas ?
votre voisin n'est pas au-dessus des lois.

Par **Cedric777**, le **05/08/2013 à 22:13**

L ouverture est deja faite et cela va etre dur pour pouvoir la faire supprimer !!!

Par **amajuris**, le **06/08/2013 à 16:11**

vous lui faites un courrier de mise en demeure par LRAR de supprimer l'ouverture sur votre propriété car cela n'est pas prévu par le titre de servitude.
je vous conseille de voir un avocat rapidement.
si vous partez battu d'avance alors votre voisin a gagné.

Par **Cedric777**, le **06/08/2013 à 16:52**

Merci de votre aide précieuses .